



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 DÉCEMBRE 2011 à dix-huit heures

L'an deux mille onze, le 19 du mois de décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune d'Andernos les Bains, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, à l'hôtel de ville, 179 Bd de la République, sous la présidence de Monsieur Philippe PÉRUSAT, maire.

Les membres du conseil municipal ont été convoqués par lettre en date du 6 décembre 2011.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. PÉRUSAT, Maire, M. CANCALON, Mme VENESI, M. EYMERI, Mme PRUNIER, M. CLAVÉ, Mme MASSON, M. LAULOM, M. MONTANÉ, adjoints au maire, M. CAZENEUVE, M. LAHAYE, conseillers délégués, M. BERTHELET, M. BACQUÉ-CAZENAIVE, Mme BODIN, Mme HENIN, Mme GRELAUD, Mme LACAZE, M. VILLEPONTOUX, M. SOUMAT, Mme HEREYRE, M. CONFOULAN, Mme BERNIER, M. BACONNET, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS OU REPRESENTÉS :

Mme WISNIEWSKI a donné procuration à M. BACQUÉ-CAZENAIVE - Mme ARNAUD a donné procuration à M. CLAVÉ - Mme PALVADEAU a donné procuration à M. LAULOM - M. SIROU a donné procuration à M. CAZENEUVE - Mme DAQUIN - Mme OSCADE a donné procuration à M. CONFOULAN

ÉTAIT SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur CONFOULAN

TARIFS DE RESTAURATION- à compter du 1er janvier 2012 -

Monsieur Jean-Jacques MONTANÉ, maire adjoint, expose :

« Mes Chers Collègues,

Nous vous rappelons que nous avons confié la mission de préparation des repas servis aux écoles primaires, aux résidents de la R.P.A. et aux agents communaux à la société AVENANCE, dans le cadre d'une délégation de service public, mission qui s'achèvera en septembre 2012.

Vu le caractère social de ce service aux administrés, nous vous proposons de maintenir les tarifs appliqués en 2011, suivant le tableau ci-dessous :

Commensaux	ANNEES				augmentation
	2009	2010	2011	2012	
- MATERNELLE	2,25 €	2,36 €	2,41 €	2,41 €	Aucune augmentation pour 2012
- ÉLÉMENTAIRE	2,50 €	2,61 €	2,66 €	2,66 €	
- INSTITUTEURS	3,80 €	3,94 €	4,02 €	4,02 €	
- AGENTS COMMUNAUX	3,00 €	3,12 €	3,18 €	3,18 €	
STAGIAIRES, ANIMATEURS	3,00 €	3,12 €	3,18 €	3,18 €	
- RÉSIDENCE PERSONNES AGÉES (prix facturé au C.C.A.S.)	4,50 €	4,65 €	4,74 €	4,74 €	
- EXTÉRIEURS	5,60 €	5,83 €	5,95 €	5,95 €	
- GENDARMES, POMPIERS :					
. Petit-déjeuner	1,45 €	1,60 €	1,63 €	1,63 €	
. Repas	4,55 €	4,76 €	4,86 €	4,86 €	
nombre de jours de classe	138				
nombre de jours de restauration	249				

Je vous remercie de bien vouloir approuver ces dispositions. »

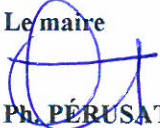
**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : D. HEREYRE, J. CONFOULAN, M. BERNIER
M. OSCADE,**

**Sur quoi, le conseil municipal, à la majorité des membres votants présents ou représentés :
APPROUVE les dispositions ci-dessus.**

Fait et délibéré en mairie,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme,
En mairie, le 19 décembre 2011



Le maire

Ph. PÉRUSAT